



Du 06.12 au 19.12
Donnez votre avis sur
www.eco-proxi-territoires.fr

AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE
TERRITOIRES
MOBILITÉS
TRANSITION
FISCALITÉ
ÉCOLOGIE
EMPLOIS

CONTRIBUTION AU DEBAT NATIONAL ARTISANS & PROFESSIONNELS LIBERAUX DU JURA

319 CONTRIBUTIONS
34 DOLÉANCES & 28 PROPOSITIONS



Table des matières

Préambule	4
A. Un avis général	5
Chapitre 1 – LA TRANSITION ECOLOGIQUE	6
1.1 - La rénovation du bâti	6
1.2 – Les énergies	8
1.3 – La fiscalité écologique	9
1.4 – Les circuits-courts	9
Chapitre 2 – LA TRANSITION NUMERIQUE	11
Chapitre 3 – LES CONCURRENCES	12
3.1 - Marchés Publics	12
3.2 – La micro-entreprise	13
3.3 – Le stage préalable à l’installation	13
3.4 – Concurrence agricole	14
Chapitre 4 – LA FISCALITE, L’ADMINISTRATION, LES REGIMES SOCIAUX	15
4.1 – La fiscalité	15
4.2 – Les contrôles	15
4.3 – Les formalités	16
4.3 – Régime sociaux des indépendants	16
4.4 – Formalités assurances loi madelin	16
Chapitre 5 – LES MOBILITES	17
5.1- Coût des mobilités	17
5.2 – 80 Kms /h	17
5.3 – Politique répressive	17
5.4 - Transports en commun	18
Chapitre 6 – L’EMPLOI ET LA FORMATION	19
6.1 – L’employabilité	19
6.2 – Formation	19
6.3 – Le retour à l’emploi	20
Chapitre 7 – L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, LA REPRESENTATIVITE & LES SERVICES PUBLICS	21
7.1 - Représentativité	21
7.2 - Les élus	21
7.3 - Aménagement du territoire	22
CHAPITRE 8 – RAPPEL DES PROPOSITIONS ET DOLEANCES	24
8.1 – DOLEANCES	24

8.2 – PROPOSITIONS.....25
CONCLUSION27

Préambule

Dès l'annonce par le Président MACRON de l'organisation d'un grand débat national, suite à l'action des gilets jaunes, l'U2P du Jura a organisé une consultation des artisans et professions libérales du département du Jura sur 7 thématiques, en vue de recueillir leurs avis et de les porter auprès des pouvoirs publics lors du grand débat.

Cette consultation s'est déroulée du 6 au 19 décembre, grâce à Internet et des permanences téléphoniques ou physiques.

Ce document est la consolidation et la reformulation de ces avis, idées, opinions. Leur remise en forme s'est voulue la plus fidèle possible ; quand des avis divergents se sont exprimés sur un même sujet, ils sont retranscrits.

319 chefs d'entreprise de TPE jurassiennes ont participé à cette consultation. Ramené au nombre d'adhérents des composantes de l'U2P du Jura, c'est 1/3 des artisans qui ont répondu...cela équivaut à la participation de 22 millions de français au grand débat !

Elle ne se veut pas exhaustive mais représente une somme d'avis représentative.

Ce document a ensuite été soumis aux instances dirigeantes de l'U2P Jura, de la CAPEB Jura, de la CGAD Jura, de la CNAMS Jura et de l'UNAPL Jura pour vérifier la pertinence, notamment des propositions.

Les stances en bleu sont des verbatims de la consultation.

Nous espérons que ce document pourra être lu, analysé par les parlementaires, par M. le Préfet et que les meilleures propositions pourront faire l'objet d'avancées administratives ou législatives.

Nous vous souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Régis BRIDE
Président U2P Jura



A. Un avis général

« Ruraux et petites entreprises : nous sommes les oubliés, en voie de déclassement » (Nicolas) : cet avis, exprimé de nombreuses fois de manière différente, semble être le ressenti de nombre des professionnels consultés. L'U2P du Jura avait fait une conférence de presse dès mai 2018 pour dire combien la politique menée par le gouvernement apparaissait comme favorable au monde urbain et aux grandes entreprises au détriment des TPE classiques du monde rural.

Les composantes de l'U2P du Jura n'ont pas apporté un soutien manifeste aux gilets jaunes et se sont alarmées depuis 2007 de voir les élus s'adresser directement au peuple en ignorant les corps intermédiaires ; le retour de flamme était évident : le peuple a voulu parler directement au gouvernement, sans filtre, ni structuration...

Eric résume l'état d'esprit général : **« Cela fait des années qu'on dit que les décisions prises ne sont pas les bonnes mais à Paris, ils préfèrent manger des petits fours que d'écouter le bon sens des provinciaux. De toutes les façons, si on ne nous écoute pas, il n'y a plus que le recours à la violence qui devient légitime ; ce débat c'est une dernière chance »**.

Globalement les attentes sont nombreuses et il serait utile qu'elles soient entendues.

Chapitre 1 – LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Dans ce chapitre, quatre thématiques sont particulièrement ressorties : la rénovation du bâti, les énergies, la fiscalité écologique et les circuits-courts.

1.1 - La rénovation du bâti

Tous les avis convergent pour dire que la politique menée depuis le Grenelle de l'environnement en matière de rénovation écologique du bâti est une « **politique de gribouille** » (François). Quatre sujets majeurs ressortent et ont mission de démontrer l'inefficacité et l'absurdité des politiques mises en place (les évolutions du CITE, le RGE, la pose à 1 euro, la rénovation des logements des personnes âgées).

a/ Le CITE : les allers-retours sur la politique des crédits d'impôts pour les portes et fenêtres sont **unaniment** considérés comme créant une confusion néfaste aux projets de rénovation énergétique. Tous les participants conviennent que la politique d'aide doit

DOLEANCE
N° 1

- Etre durable sur plusieurs années,
- Incorporer tous les éléments et équipements concourant aux économies d'énergies : il est absurde d'enlever des portes, volets et fenêtres alors même que ces équipements font partie prenante du projet global d'économie d'énergie.

Des avis divergents sont apparus sur l'intérêt des crédits d'impôts :

- 42 % des artisans qui se sont exprimés considèrent que ces crédits d'impôts conduisent à une augmentation du prix des équipements (fenêtres, chaudières) et qu'il conviendrait donc de les supprimer purement et simplement,
- 58 % considèrent que les crédits d'impôts ont un effet psychologique déclenchant l'acte de rénovation, notamment pour les foyers imposables, et que leur maintien est indispensable.

PROPOSITION
N° 1

Une position médiane a été proposée avec une prime fixe à l'équipement (fenêtre, chaudière,...) ou au mètre carré (isolation). Toutefois cette prime (ou à défaut le crédit d'impôt s'il est maintenu) doit être incitative pour déclencher l'acte de rénovation.

PROPOSITION
N° 2

Par ailleurs Adrien indique « **Je pense qu'il serait judicieux d'adapter l'aide financière (crédit d'impôts, CEE, TVA ou autre..) en fonction de la situation géographique du logement et de son année de construction** ».

En effet un logement des années 2000 à Dole n'a pas forcément les mêmes besoins d'isolation qu'une maison de 1960 aux Rousses.

b/ La pose à 1 euro : la totalité des professionnels fait le double constat suivant :

- Nombre de leurs clients sont démarchés par des entreprises peu scrupuleuses,
- La qualité des travaux est très mauvaise en moyenne, voire indigne des standards exigés, et ce même quand ils sont réalisés par des entreprises RGE

Il convient donc de mettre fin à ce système en réformant d'une part les CEE (Crédits d'Economie d'Energies), le CITE (Cf 1.1-a) et le RGE (Cf 1.1-c).

c/ RGE : La position pour dénoncer ce système est quasi-unanime ; les termes les plus fréquents étant « **il faut payer pour travailler** » (Eric). Les travers des procédures actuelles sont patents :

- Un dossier administratif très lourd ; qui impose de prendre des photos avant-pendant-après, qui parfois est très segmenté (ex dans le domaine du chauffage, plusieurs qualifications nécessaires Qualibois, Qualifioul, ...) et qui oblige à devoir réaliser au moins deux chantiers concernés pour renouveler la qualification,
- Les mêmes obligations de formation pour une entreprise de 1000 personnes que pour un artisan seul : Une grande entreprise a des équipes qui réalisent les chantiers sans qu'aucun de ses membres ait reçu une formation,
- Un système qui ne garantit pas la qualité des travaux mais qui « **nourrit des nuisibles qui coûtent cher au final** » (André), d'autant que « **les auditeurs ne connaissent pas la réalité du travail et sont dans leur grande majorité plutôt incompetents** » (Emmanuel)

Il suffit d'écouter les associations de consommateurs pour confirmer ces avis.

De plus, le nombre de labels est devenu trop important ; il est donc demandé de simplifier les appellations et d'éviter que les communes, régions, départements créent de nouveaux labels

DOLEANCE
N° 2

Après un débat interne, une solution économique et efficace de refonte du RGE a été proposée :

DOLEANCE
N° 3

- ✓ Constituer un corps d'auditeurs qualifiés et formés
- ✓ Permettre à chaque entreprise dont 10 % des salariés ou dirigeants ont suivi la formation FeeBat d'être qualifiés RGE
- ✓ Supprimer le dossier administratif
- ✓ Faire déclarer par le professionnel ou le client chaque chantier éligible à une prime ou à un crédit d'impôt sur un portail internet unique avec le paiement d'une somme forfaitaire (40 euros)
- ✓ Déclencher des audits aléatoires à partir de cette base. En cas d'audit non conforme, le client ne se voit pas attribué sa prime ou son crédit d'impôt (sauf reprise), l'entreprise perd sa qualification RGE (et doit refaire la formation pour la retrouver) pour une période déterminée.
- ✓ Mettre en place une commission départementale de recours composées des OP du BTP (Capeb, FFB) et des associations de consommateurs.

Ce système s'apparente à celui du Consuel.

Les professionnels demandent une réforme rapide du système d'autant que, de facto, ce système supprimerait les abus de la pose à 1 euro.

d/ Les personnes âgées propriétaires et le développement de la rénovation :

Nombre de professionnels indiquent que la rénovation énergétique des habitations des personnes âgées, même seules et imposables, sont impossibles en raison des difficultés de recours au crédit.

PROPOSITION
N° 3

Une proposition est donc d'instituer un dispositif simple de garantie de prêt pour les personnes âgées propriétaires à concurrence maximum de 25 % de la valeur de leur habitation. Le prêt réalisé serait garanti en cas de décès et s'il n'est pas intégralement payé, la soultte pourrait être récupérée par l'Etat ou l'organisme cautionnaire sur l'héritage.

PROPOSITION
N° 4

Par ailleurs, des artisans considèrent qu'une politique ambitieuse de rénovation des centres bourgs et des villages sous l'autorité des élus locaux et du Préfet doit être menée. « **Il serait préférable de rénover l'habitat existant plutôt que de créer des zones pavillonnaires** » (André).

1.2 – Les énergies

Les décisions récentes du gouvernement concernant le coût des énergies apparaissent « inadaptées » ou « idiotes » par les professionnels pour plusieurs raisons :

- **Chaudières Fioul** : l'annonce de la disparition dans dix ans des chaudières fioul relève d'une méconnaissance totale des réalités de terrain : les chaudières fioul HQE ne polluent pas plus que des chaudières gaz et ce sont les chaudières des établissements publics qui polluent plus (exemple : SUPER U de St Laurent : 160.000 litres de fioul / an). Des clients ont changé leur chaudière depuis moins de 5 ans et ont installé des chaudières fioul ; leur imposer un nouveau changement à court terme (10 ans) est une punition financière que certains ne peuvent pas assumer. La proposition des professionnels est donc de plutôt ne plus autoriser l'installation de nouvelles chaudières fioul d'ici 5 ans.
- **GNR (Gazole Non Routier)** : La décision de suppression du GNR pour les entreprises du BTP et industrielles est une mesure de mise à mort des petites entreprises de ces secteurs pour 4 raisons :
 - Il existe une concurrence entre les agriculteurs et les artisans TP (Cf 3.4) et le supprimer aux uns sans le supprimer aux autres conduit au renforcement d'une concurrence déjà très déloyale,
 - Aucune justification écologique ne valide cette proposition puisque le GNR pollue autant que le gazole,
 - Cette décision serait uniquement punitive puisqu'il n'existe pas de solution alternative aux engins de chantier fonctionnant au gazole,
 - Ne plus donner la possibilité de disposer d'un gazole de couleur rendra très fréquents les vols dans les engins de chantier au quotidien.

PROPOSITION
N° 5

En conséquence, les professionnels font deux propositions :

- 1 – Suppression du GNR uniquement pour les grandes entreprises (de plus de 100 salariés). Si la suppression doit être mise en œuvre pour toutes les entreprises, il est indispensable de pouvoir continuer à utiliser un gazole coloré et de prévoir un crédit d'impôt pour les petites entreprises,

DOLEANCE
N° 4

PROPOSITION
N° 6

2 – Le lancement d'un grand plan entre universités et entreprises pour le développement d'engins de TP utilisant des énergies propres et/ou renouvelables, notamment l'hydrogène dans les 5 ans qui viennent. Il est toutefois rappelé que le changement des engins qui sont peu utilisés est une charge pour les TPE.

- **Véhicules des professionnels électriques** : De nombreux professionnels libéraux ou artisans de proximité font des milliers de kilomètres en zone rurale avec des véhicules de type VL. Force est de constater que l'utilisation des véhicules électriques est inadaptée. L'augmentation du gazole (et des taxes) impacte donc directement leur résultat – qui constitue pour la plupart leur salaire -. De même, la plupart des utilitaires n'existent pas en version « véhicules propres ». L'augmentation du gazole est donc une perte sèche pour ces entreprises.

PROPOSITION
N° 7

Les professionnels libéraux et les artisans demandent que pour ceux d'entre eux qui font peu de kilomètres, une aide identique à celle octroyée aux particuliers soit attribuée aux professionnels. Cette aide pourrait être complétée pour les petites entreprises par un sur-amortissement.

PROPOSITION
N° 8

Les professionnels libéraux et les artisans qui font de nombreux kilomètres proposent donc qu'en attente de solutions efficaces (véhicules VL propres avec une autonomie suffisante et véhicules utilitaires « propres »), l'augmentation des taxes soit intégralement reversée aux entreprises de moins de 100 salariés (sociétés ou entreprises individuelles) sous forme d'un reversement de l'Etat.

1.3 – La fiscalité écologique

Les professionnels considèrent que la méfiance de la population quant à l'utilisation du produit des taxes carbone est légitime et normale. De nombreux professionnels, par ailleurs, élus de leur commune proposent qu'il en soit pour la fiscalité écologique comme pour l'eau : **qu'un budget à part** et identifiant les recettes et les dépenses soit voté par le Parlement.

DOLEANCE
N° 5

Cette mesure serait la seule de nature à rendre crédible la taxation au motif de la transition écologique.

1.4 – Les circuits-courts

Assurer une transition écologique, c'est aussi assurer le développement des circuits-courts.

- Au titre des métiers de l'alimentaire et de la restauration, il est indispensable que puissent être reconnus les professionnels qui assurent leurs approvisionnements

en proximité (bouchers, boulangers...), sans que seuls les agriculteurs puissent mettre en exergue les circuits-courts. Deux positions coexistent :

PROPOSITION
N° 9

- La création d'un label unique, basé sur des déclarations vérifiées, serait une piste à explorer,
- L'auto-déclaration (affichage vitrines,...) des professionnels qui se fournissent localement,

DOLEANCE
N° 6

- Au titre du bâtiment, il convient d'intégrer dans la notation des marchés publics pour au moins 40 % la proximité du siège social de l'entreprise soumissionnaire par rapport au marché,

DOLEANCE
N° 7

- Au titre des professionnels de santé, du chiffre ou du droit, il convient de doter chaque professionnel installé en zone rurale d'une prime annuelle au titre de la proximité qu'il offre à ses clients (et donc des économies de déplacements générées).

Chapitre 2 – LA TRANSITION NUMERIQUE

Les professionnels se sont finalement peu exprimés sur ce sujet. Deux préoccupations reviennent toutefois :

L'automatisation des procédures qui conduit à ne plus avoir la main sur ce qu'il se passe inquiète les artisans. Les difficultés relatives aux immatriculations, les suites de l'absence d'auto-dénonciation pour les amendes (des dizaines de professionnels jurassiens ont dû payer 450 ou 1800 euros pour ne pas avoir respecté à la lettre une procédure pour le paiement d'une amende à 90 euros) ont créé un sentiment anxiogène.

La dématérialisation des procédures qui est « **vendue comme un progrès indispensable va juste exclure un grand nombre de professionnels et pousser certains à quitter la sphère légale** » (Joseph). L'exemple le plus fréquent dans la consultation est la dématérialisation des marchés publics qui conduit ceux qui en font peu à des charges supplémentaires (certificats électroniques, mise à jour des logiciels...).

In fine, les professionnels peu aguerris aux outils informatiques considèrent que cela leur prend plus de temps, que cela est moins sécurisé et plus contraignant.

Ils demandent que des interlocuteurs réels demeurent dans chaque organisme en proximité (même si ces fonctions sont mutualisées entre plusieurs administrations ou caisses). La proximité s'entend au maximum à l'échelon départemental.

DOLEANCE
N° 8

Ils proposent pour permettre aux professionnels indépendants de « suivre le mouvement » que les investissements informatiques puissent faire l'objet d'un sur-amortissement.

PROPOSITION
N° 10

Ils proposent aussi que le temps de formation sur les outils bureautiques et informatiques puisse faire l'objet pour les dirigeants et travailleurs indépendants d'un crédit d'impôt à hauteur du temps passé valorisé à 2 x le SMIC horaire.

PROPOSITION
N° 11

Chapitre 3 – LES CONCURRENCES

3.1 - Marchés Publics

Les professionnels des TPE considèrent que les marchés publics sont devenus de plus en plus inaccessibles. En effet, le regroupement des communes, la fusion des régions, les communautés de communes de plus en plus grandes excluent de fait les artisans pour répondre à ces marchés.

Par ailleurs, les prix pratiqués sur les marchés publics ne permettent plus aux entreprises de vivre correctement ; le système des marchés infructueux est une dérive majeure qui conduit à une dérégulation des marchés par des négociations en dehors de toute transparence.

La mesure des marchés de moins de 25.000 euros avec uniquement une consultation est qualifiée de « **mesure de bon sens** ». Mais au-delà de cette mesure, des professionnels proposent une vraie simplification permettant de ne faire un appel d'offres que pour les lots dont le montant dépasse 15.000 euros. En effet, un marché peut représenter 800.000 euros et comporter deux ou trois lots qui ne dépassent pas 15.000 euros. Pour faire travailler les TPE locales et simplifier la passation des marchés, ces lots pourraient être traités de gré à gré.

PROPOSITION
N° 12

Les mémoires techniques sont une aberration puisqu'ils contribuent à exclure les petites entreprises, qu'ils sont **subjectifs**, qu'ils représentent une charge administrative (rédaction et lecture). La doléance est donc de supprimer dans les appels d'offres les mémoires techniques.

DOLEANCE
N° 9

Par ailleurs, les professionnels des TPE du Jura demandent une réforme conduisant à retenir le moins-disant pour 60 % (**et 40 % pour la distance en raison de la transition énergétique**) en ayant exclu les offres anormalement basses, sans négociation ultérieure.

PROPOSITION
N° 13

Les professionnels demandent l'élimination systématique de l'offre la plus basse.

DOLEANCE
N° 10

Les professionnels proposent d'utiliser la méthode « suisse » d'attribution des marchés : suppression de l'offre la plus haute et de la plus basse puis choix de l'offre la plus proche de la moyenne des offres restantes.

PROPOSITION
N° 14

3.2 – La micro-entreprise

La grande majorité des professionnels considèrent que le régime de la micro-entreprise conduit à l'instauration d'une concurrence déloyale tout en reconnaissant que la simplification (pas de comptable, pas de déclaration de TVA) peut paraître séduisante. Nombreux sont ceux qui considèrent que le coût des charges n'est pas moindre (23 % et 13 % sur le CA contre 48 % sur les bénéfices) mais que c'est bien dans les obligations et « l'état d'esprit » de l'entrepreneur que se fait la différence. Le constat d'auto-entrepreneurs qui travaillent à « prix cassés » sans aucune sécurité juridique, sociale, assurantielle est « alarmant » pour beaucoup de professionnels. Enfin, les seuils différents d'assujettissement à la TVA et de micro-social créent une confusion pour les auto-entrepreneurs qui doit être résolue.

Des propositions innovantes ont été formulées :

PROPOSITION
N° 15

La création d'un outil de contrôle informatique permettant de vérifier que chaque entreprise est assurée (chaque compagnie alimentant la base par les n° SIRET des entreprises). **Il s'agit d'une garantie pour les clients** qui n'auraient plus à contracter avec des entreprises non scrupuleuses. En cas d'absence d'assurance, l'entreprise devrait s'en justifier auprès de la DDCSPP.

PROPOSITION
N° 16

Deux taux de cotisation existent pour les micro-entrepreneurs ; un taux pour les activités commerciales et un taux pour les prestations de services. Force est de constater que des micro-entrepreneurs ne déclarent que des activités commerciales alors que leur activité inclut forcément des prestations de service (ex bâtiment, alimentaire, informatique, couture....). Cela génère des concurrences déloyales. La proposition faite est d'organiser un rapprochement entre les taux de cotisations déclarées et les codes activités pour mettre fin à ces dérives.

DOLEANCE
N° 11

Les professionnels demandent que les seuils de la micro-entreprise soient ramenés aux seuils de franchise de TVA pour une simplification dans l'intérêt de tous.

3.3 – Le stage préalable à l'installation

Une concurrence loyale suppose que ceux qui exercent une même activité aient un niveau de connaissance globalement identique. La loi PACTE a rendu facultatif le Stage Préalable à l'Installation (SPI). Or 80 % des participants à ce stage n'avaient pas, avant de le suivre, les connaissances minimales de gestion ; Par exemple 70 % ne connaissent pas l'obligation d'assurance professionnelle ; 90 % ne savent pas calculer leur prix de revient, etc...La fin de l'obligation du SPI apparaît donc traduisant une volonté de dérégulation et de destruction du tissu économique des petites entreprises.

DOLEANCE
N° 12

Les professionnels qui ont participé à la consultation demandent à plus de 90 % le rétablissement du **caractère obligatoire du SPI**. Cette mesure doit être entendue, sauf à vouloir paupériser durablement le secteur de l'Artisanat.

L'épisode du GNR (Cf 1.2) a mis en exergue la concurrence déloyale exercée par les agriculteurs à l'endroit des artisans par la pluri-activité. Il est évident que jamais le pouvoir politique n'a souhaité organiser une concurrence loyale et il a donc laissé se développer des conditions de marchés non acceptables.

Les agriculteurs sont désormais sous-traitants sur les marchés publics de Travaux Publics sans aucune des obligations qui pèsent sur les artisans avec qui ils sont en concurrence. Il en est de même pour les agriculteurs qui font de la vente directe et qui sont en concurrence avec les bouchers et les restaurateurs.

L'application des normes, les règles fiscales et sociales, la revendication des circuits-courts sont différentes. Deux stratégies s'opposent dans la consultation :

- Ceux qui demandent « **la fin du régime d'exception des agriculteurs et donc la suppression de la possibilité de pluri-activité** » sauf à les obliger à inscrire leur seconde activité dans le cadre légal de l'Artisanat.
- Et ceux qui sont conscients de la difficulté et qui demandent la mise en place d'une mission parlementaire visant à la « **fin du régime d'exception de la pluri-activité agricole** » avec un projet de loi d'ici 2020.

DOLEANCE
N° 13

Ce sujet est extrêmement sensible et demande une réponse forte.

Chapitre 4 – LA FISCALITE, L'ADMINISTRATION, LES REGIMES SOCIAUX

4.1 – La fiscalité

La défiscalisation des heures supplémentaires est une réponse attendue et appréciée avec insistance par les professionnels. Le versement d'une prime annuelle défiscalisée est aussi une satisfaction pour les artisans et professionnels libéraux.

PROPOSITION
N° 17

Imposition des dividendes : il est proposé qu'une distinction soit faite entre l'imposition des dividendes d'une grande entreprise qui bénéficie uniquement aux actionnaires et celles délivrées dans une SARL ou SAS de moins de 20 salariés qui sont souvent un petit complément de rémunération pour le chef d'entreprise. Ces dernières pourraient à ce titre, être défiscalisées.

DOLEANCE
N° 14

« **Il conviendrait de taxer très lourdement les entreprises qui ont fait des milliards de bénéfices par la commercialisation de produits polluants** »
(Daniel)

Globalement, l'avis de Julien est représentatif « **Vous ne pouvez pas augmenter nos impôts et continuer à fermer nos services publics. C'est cela qui fera continuer les gilets jaunes.** ».

La fiscalité des TPE est très souvent évoquée (plus de 15 % des contributions) avec un avis général : « **La fiscalité qui pèse sur les TPE est beaucoup trop importante alors qu'elles seules peuvent faire repartir la machine économique** » (Daniel).

De nombreux professionnels rappellent que la baisse du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) n'a aucun impact sur les professionnels indépendants (libéraux ou artisans) ainsi que les baisses de charges salariales. Ils **demandent donc qu'un rééquilibrage soit opéré.**

DOLEANCE
N° 15

Le prélèvement à la source est considéré comme un mauvais choix qui fait peser une charge et une responsabilité supplémentaire sur les entreprises.

4.2 – Les contrôles

Lors des contrôles opérés par les administrations ou des organismes para-publics (URSSAF,...), la charge de la preuve tend petit à petit à reposer sur les chefs d'entreprise qui doivent démontrer qu'ils ne sont pas en faute ou dans l'illégalité ; Charge à eux d'apporter documents et témoignages pour éviter les redressements. Les professionnels exigent que l'on revienne à un état de droit où la charge de la preuve de la faute repose sur le contrôleur et non sur le contrôlé. Ce ne doit pas être à l'entreprise ou à l'usager de prouver sa bonne foi mais au contrôleur de démontrer la faute de l'entreprise.

DOLEANCE
N° 16

4.3 – Les formalités

L'attestation de TVA nécessaire pour les taux réduits de TVA dans le BTP est une contrainte, une lourdeur incomprise par le client et qui représente un risque majeur pour l'Artisan en cas d'oubli. Les professionnels demandent que cette attestations soit remplacée par une mention sur le devis.

DOLEANCE
N° 17

4.4 – Régime sociaux des indépendants

Les professionnels demandent que les délais de carence (maladie ou en cas de création d'entreprise) soient alignés sur le régime des salariés.

DOLEANCE
N° 18

Il est inconcevable que la dette envers le SSI ne soit pas considérée comme une dette professionnelle. Un changement sur ce point est indispensable.

DOLEANCE
N° 19

Lors d'une cession-transmission, souvent au moment du départ en retraite, les plus-values de cession sont assujetties aux cotisations sociales du SSI alors que ce « petit bonus » représente ce qui permettra au professionnel (commerçant, artisan,...) d'avoir une retraite juste digne. **Les professionnels demandent donc qu'en cas de départ à la retraite, les plus-values de cession-transmission ne soient pas assujetties aux cotisations SSI.** De même, ils considèrent que l'imposition aux cotisations sociales des dividendes dans les TPE est une charge anormale et demandent donc **la suppression des cotisations sociales SSI sur les dividendes voire l'augmentation du seuil d'exonération à 50 %.**

DOLEANCE
N° 20

4.5 – Formalités assurances loi madelin

Les professionnels proposent qu'un standard soit imposé pour les attestations Loi MADELIN pour permettre aux professionnels de comprendre la manière dont ils sont assurés.

PROPOSITION
N° 18

Chapitre 5 – LES MOBILITES

5.1- Coût des mobilités

Tous les artisans et professionnels libéraux considèrent que les mobilités sont un enjeu pour les territoires, leurs entreprises et leurs habitants.

L'augmentation du coût des énergies est pénalisante tant par les montants que par leur volatilité. Pour les entreprises pour qui le carburant ou les énergies représentent une partie importante de l'activité et qui travaillent sur des marchés de l'Etat ou des marchés à plusieurs mois, il conviendrait d'indexer marchés sur l'évolution du coût des énergies ou de mettre à jour les index d'évolution des prix et particulièrement :

DOLEANCE
N° 21

- Pour les artisans taxi ou ambulanciers qui travaillent avec la Sécurité Sociale,
- Pour les artisans du bâtiment et des TP qui font de marchés publics ou privés,
- Pour les entreprises de production qui ont des marchés avec l'Etat ou des marchés avec des donneurs d'ordre sur plusieurs mois.

5.2 – 80 Kms /h

La quasi-unanimité des professionnels des TPE considèrent cette mesure comme « absurde ».

PROPOSITION
N° 19

Ils préconisent une mesure de bon sens qui serait de rétablir la vitesse « normale » sur les routes à 90 kms /h et de donner aux Préfets et aux Présidents de Conseils départementaux la possibilité, avec les associations, de moduler la vitesse jusqu'à 100 kms/h selon la dangerosité des tronçons routiers du département.

DOLEANCE
N° 22

Ils demandent par ailleurs que tout changement de vitesse imposé soit au moins de 20 % pour éviter des changements trop fréquents et inutiles de vitesse (exemple de 70 à 80). Cette demande, couplée à la précédente ne nécessite pas de texte législatif mais du bon sens de la part des décideurs et de l'Etat.

5.3 – Politique répressive

L'ensemble des professionnels consultés considèrent que la politique de sécurité routière « **n'a d'autre but que de remplir les caisses de l'Etat** » (Stéphane) et souhaitent que soit mise à plat la politique répressive pour éviter les abus (trois exemples : -6 points pour ne pas s'arrêter si un piéton envisage de s'engager, -4 points pour un stop « glissé » alors qu'un stop « brûlé » conduit à la même sanction, 450 euros puis 1800 euros pour ne pas s'être lui-même dénoncé ; la somme totale correspond à son **salaire mensuel** !).

DOLEANCE
N° 23

5.4 - Transports en commun

Deux sujets ont été évoqués par les professionnels :

Dans le Jura, l'utilisation des transports en commun est compliquée car il n'existe que trop peu de cadencement. Il est proposé d'organiser des transports cadencés (toutes les ½ heures) : St-Claude-Lons, Morez-Lons, Dole-Lons, Salins-Lons en adaptant les transports aux besoins.

PROPOSITION
N° 20

L'autre sujet est le déplacement des apprentis vers les CFA. En effet, le développement de l'apprentissage passe par la possibilité pour les jeunes apprentis d'utiliser des transports directs et sécurisés. La mise en place de lignes permettant de se rendre dans les deux CFA (Gevingey et CFA du bâtiment) pour se rendre dans l'établissement de formation les lundis et revenir le vendredi, serait nécessaire. C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place des lignes :

PROPOSITION
N° 21

- Salins-Arbois-CFA Gevingey
- Saint-Claude- CFA Gevingey
- Saint-Claude-Moirans-Orgelet-Poligny- CFA Besancon
- Les Rousses-Morez-Champagnole- CFA Besancon

Il est rappelé que la suppression des services publics de proximité génèrent des déplacements pour les entreprises et particuliers et, qu'à ce titre, les fermetures de services publics, d'hôpitaux sont préjudiciables à la qualité de vie des habitants des zones rurales (ex : hôpital de Saint-Claude). Au final c'est tout le développement économique de ces territoires qui en pâtit.

Chapitre 6 – L'EMPLOI ET LA FORMATION

Concernant l'emploi et la formation, les doléances et propositions reviennent de manière récurrentes sur 3 thèmes : l'employabilité, les formations obligatoires, le retour à l'emploi.

6.1 – L'employabilité

Il est proposé de donner une aide à toutes les TPE de moins de 20 salariés à chaque emploi net créé. En effet, la création d'un emploi nécessite généralement un investissement (administratif, outillage,...) et pourrait être encouragé au travers d'une prime pour les petites entreprises qui, sans cela, préfèrent ne pas augmenter leur activité.

PROPOSITION
N° 22

De nombreux participants à la consultation regrettent l'absence totale de volontarisme de l'Etat vis-à-vis de l'Education Nationale pour que le choix de jeunes soient respectés, pour que les métiers manuels soient promus et qu'au final, les entreprises françaises puissent disposer de la main-d'œuvre nécessaire. Une proposition faite serait d'avoir un « enseignement des métiers » au sein des filières générales du lycée.

PROPOSITION
N° 23

Beaucoup de contributions évoquent la nécessité d'augmenter de manière importante les moyens pour la promotion et la communication liée à l'apprentissage.

DOLEANCE
N° 24

Une proposition serait de donner un crédit d'impôt aux parents – qui sont souvent le premier frein à l'apprentissage - dont l'enfant mineur est apprenti.

PROPOSITION
N° 24

Quelques professionnels (3) proposent la suppression de Pôle Emploi, de la Caisse de Congés Payés, de la Médecine du Travail et des 35 heures...

6.2 – Formation

Les professionnels des TPE de proximité demandent qu'une formation, même si elle a été financée, entraîne l'obligation pour le salarié de rester un temps donné dans l'entreprise.

En effet, l'entreprise a un coût indirect (absence, mise à disposition de matériel ou de tuteurs) lié à la formation et ne peut le répercuter quand, dès la formation finie, la personne formée quitte l'entreprise. Ce phénomène est fréquent, surtout à proximité des zones frontalières. Sont concernées toutes les formations initiales par l'apprentissage mais aussi les permis ou les formations obligatoires.

PROPOSITION
N° 25

Par ailleurs, de nombreux professionnels regrettent les choix d'ouverture et/ou de fermeture de section, d'établissements : « **la formation professionnelle devrait être gérée par des professionnels confirmés du secteur géo-économique de proximité sans attache politique ni financière** » (Emilie). Il est en effet souvent évoqué le clientélisme des décisions relatives aux formations.

DOLEANCE
N° 25

Plus spécifiquement aux secteurs du bâtiment, les professionnels dénoncent la « **gabegie** » (Franck) des formations obligatoires : souvent d'une durée et d'un contenu inadaptés, trop fréquentes, il convient de procéder à un toilettage rapide et complet des obligations des entreprises. Le nombre de formations obligatoires augmente d'année en année (AIPR, Amiante, habilitation électrique, échafaudage, plomb, incendie...) sans que celles-ci apportent une réelle plus-value. **Les professionnels du BTP demandent une refonte totale du système.**

DOLEANCE
N° 26

6.3 – Le retour à l'emploi

La quasi-totalité (>90 %) des professionnels libéraux et des artisans indiquent leur difficulté à recruter, que ce soit dans des profils qualifiés ou dans des profils à former. Globalement, tous les professionnels sont favorables à un durcissement des contrôles des demandeurs d'emploi. Deux doléances et une proposition ont été émises.

DOLEANCE
N° 27

Tout d'abord, il convient que les personnes ne puissent pas « s'installer » dans le chômage et donc il est demandé **fermement de revenir à la dégressivité des allocations chômage.**

PROPOSITION
N° 26

Par ailleurs, les professionnels indiquent qu'en cas de retour à l'emploi nécessitant une formation, il serait utile, afin d'inciter les entreprises à prendre des personnes peu qualifiées (mais volontaires) de verser la moitié de l'indemnité chômage à l'entreprise sur une durée double de son indemnisation par exemple).

DOLEANCE
N° 28

La question des intérimaires qui refusent des missions courtes car elles ne sont pas « **avantageuses** » pour eux devrait être réglée par une modulation des allocations demandeur d'emploi

Chapitre 7 – L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, LA REPRESENTATIVITE & LES SERVICES PUBLICS

Les professionnels consultés se sont aussi exprimés sur des questions diverses liées à la vie démocratique.

7.1 - Représentativité

La question est posée dans une contribution : « **Pourquoi sommes-nous moins considérés que les grandes entreprises, est-ce que c'est parce qu'on ne finance pas les campagnes politiques ?** » (Bertrand). En effet, 999 artisans seuls ont aucune voix (alors qu'ils sont potentiellement employeurs) pendant qu'une entreprise de 1000 salariés aura tous les pouvoirs. De plus, la politique du gouvernement vise à aligner l'ensemble des régimes sociaux et donc d'intégrer les entrepreneurs individuels dans les caisses existantes (SSI, CPAM, Retraite...). Et pour l'heure dans ces organismes, les représentants des grandes entreprises font la pluie et le beau temps au détriment des petites entreprises qu'elles disent représenter.

Compte tenu de ces éléments, les professionnels des TPE demandent que la représentativité tienne compte des actifs, c'est-à-dire des entrepreneurs individuels (à l'exclusion des mandataires sociaux) et qu'en ce qui concerne la formation, les intérêts des petites entreprises de tous les secteurs (libéraux, artisans alimentaires, services, bâtiment, restauration, production) soient respectés.

DOLEANCE
N° 29

De même, de nombreux artisans et professionnels libéraux reviennent sur la promesse ancienne de mesure des impacts de chaque texte législatif dans les petites entreprises avant son adoption. Ils considèrent que cette mesure est INDISPENSABLE et appelle le gouvernement à la mettre en œuvre dès que possible. Nombreux sont ceux qui disent que les textes législatifs devraient plus tenir compte de la taille des entreprises car aujourd'hui « **il n'est plus possible de faire face aux obligations de normes pour les très petites entreprises** » (Michel)

DOLEANCE
N° 30

7.2 - Les élus

Le débat des gilets jaunes a porté sur la représentativité des élus. La consultation apporte quelques pistes :

1 – Une évolution du nombre de députés et de sénateurs. Le nombre de députés doit être proportionnel au nombre d'habitants et il est « **normal que le Jura ait moins de députés que la Seine-Saint-Denis** » (Bernard). Par contre, le Sénat doit être maintenu et représenter les territoires. « **Le nombre de sénateurs devrait se calculer au km²** » (Bernard).

PROPOSITION
N° 27

2 – La suppression du CESE : Les élus sont appelés à diriger et à choisir. Ils n'ont pas besoin de cette instance consultative : « **Cette instance de vieux reclassés ne sert à rien et coûte cher** » (Bernard).

DOLEANCE
N° 31

3 – Renforcer le rôle du maire et des conseillers : de nombreux artisans déclarent être heureux de rendre le service de conseiller ou de maire dans leurs communes. Ils préconisent que ces missions donnent lieu à l'acquisition de points de retraite même s'ils ne touchent pas d'indemnité afin d'assurer la reconnaissance de cette fonction.

PROPOSITION
N° 28

4 – Référendum et consultation : les professionnels considèrent que l'élection légitime l'action d'un gouvernement et que le référendum ne doit être utilisé qu'à titre très exceptionnel. Toutefois, le besoin d'une consultation au préalable est maintes fois exprimé : « **Les nouvelles lois environnementales doivent être proposées aux entreprises concernées pour que celles-ci aient leur mot à dire avant le vote. Vous mettez en péril nos activités sans connaissance de celles-ci. Laissez-nous expliquer nos méthodes de travail** » (Julien).

DOLEANCE
N° 32

7.3 - Aménagement du territoire

En écho aux propos de Julien « **Vous ne pouvez pas augmenter nos impôts et continuer à fermer nos services publics....** ». Les professionnels ont deux positions assez tranchées :

- Ceux qui appellent à ne pas mettre de fonctionnaire en plus dans les territoires, « **à supprimer les divers conseils d'agglomération, de communautés de communes pour ne garder que trois instances -Mairie, Préfecture, Région** » (Stéphane).
- Ceux qui refusent la désertification rurale et appellent à un maintien des services publics en zone rurale.

Toutefois, ces deux positions ne sont pas complètement contradictoires puisqu'il ressort en fait que la demande des artisans relève d'une part d'une économie de gestion des collectivités (éviter les doublons,...) et d'autre part d'une demande de services publics de proximité opérationnels.

A ce sujet, la plupart des professionnels appellent de leur vœux le maintien d'interlocuteurs de proximité pour régler les problèmes liés aux soucis de dématérialisation, comme le dit Francis « **L'informatique avec l'administration c'est bien tant que ça marche, après LE BUG, cela devient kafkaïen et insoluble sans l'intervention humaine** »

DOLEANCE
N° 33

Par ailleurs, ils sont nombreux à considérer que les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) doivent être revues pour mieux aider les communes rurales et permettre le maintien des services.

DOLEANCE
N° 34

Il faut noter la doléance au point 1.4 sur une prime pour les professionnels libéraux installés en zone rurale et rappeler la conclusion du chapitre 5 : « **Il est rappelé que la suppression des services publics de proximité génèrent des déplacements pour les entreprises et particuliers et, qu'à ce titre, les fermetures de services publics, d'hôpitaux sont préjudiciables à la qualité de vie des habitants des zones rurales (ex : hôpital de Saint-Claude). Au final c'est tout le développement économique de ces territoires qui en pâtit** ».

CHAPITRE 8 – RAPPEL DES PROPOSITIONS ET DOLEANCES

8.1 – DOLEANCES

1. Intégration de tous les éléments « isolants » dans le CITE : portes, fenêtres, volets-roulants, VMC
2. Suppression des labels, appellations multiples concernant la rénovation énergétique
3. Refonte du RGE sur le modèle du Consuel
4. Suppression du GNR uniquement pour les entreprises de + 100 salariés et maintien d'un gazole coloré
5. Budget fléché pour la transition écologique (à l'instar du budget de l'eau)
6. Intégration dans la notation des marchés publics de la proximité de l'entreprise
7. Prime pour les professionnels libéraux installés en zone rurale
8. Maintien d'interlocuteurs de proximité pour les administrations et les caisses
9. Suppression des mémoires techniques dans les appels d'offres
10. Suppression de l'offre la plus basse dans les marchés publics
11. Alignement des seuils de la micro-entreprise sur les seuils de la franchise de TVA
12. Rétablissement du caractère obligatoire du Stage Préalable à l'Installation
13. Fin du régime d'exception de la pluri-activité agricole : mêmes droits=mêmes devoirs
14. Taxation des grandes entreprises « polluantes »
15. Abaissement de la taxation des travailleurs indépendants à hauteur de la baisse de l'IS et des charges salariales des salariés
16. La charge de la preuve doit reposer sur le contrôleur et non sur « le contrôlé »
17. Remplacement de l'attestation de TVA pour les travaux du BTP à taux réduits par une mention sur le devis
18. Délais de carence des indépendants alignés sur ceux des salariés
19. Définition de la dette envers le SSI comme une dette professionnelle
20. Cotisations SSI : Non-assujettissement sur les dividendes et augmentations du seuil d'exonération à 50 % et non-assujettissement des plus-values de cession-transmissions
21. Indexation des prix des marchés pour les artisans taxi, bâtiment, production
22. Pas de changement de vitesse < 20 %
23. Mise à plat de la politique de sanction routière
24. Augmentation du budget de la promotion de l'apprentissage
25. Gestion des formation par les professionnels
26. Refonte des formations obligatoires dans le BTP
27. Dégressivité des allocations chômage
28. Modulation des allocations chômage pour les intérimaires qui refusent des missions courtes
29. Prise en compte des actifs dans le calcul de la représentativité

30. Mesure des impacts pour les TPE avant toute nouvelle loi
31. Suppression du CESE
32. Besoin de consultation mais pas de référendum fréquent
33. Maintien d'interlocuteurs de proximité
34. Révision des DGF

8.2 – PROPOSITIONS

1. Prime incitative en lieu et place d'un crédit d'impôt
2. Adaptation de l'aide financière pour la rénovation des logements en fonction de la situation géographique du logement et de son année de construction.
3. Dispositif de caution pour les personnes âgées propriétaires souhaitant réaliser des travaux
4. Relance d'une politique de rénovation des centres bourgs et des villages
5. D'ici 5 ans, ne plus autoriser l'installation des chaudières fioul mais sans obliger leur remplacement
6. Plan de recherche-développement d'engins de chantier fonctionnant aux énergies « propres »
7. Aide pour le changement des véhicules dans les entreprises de proximité et sur-amortissement
8. Reversement des taxes sous formes de crédit d'impôt pour les entreprises qui ne disposent pas de solutions « véhicules propres »
9. Création d'un label ou auto-déclaration pour faire reconnaître les circuits-courts des artisans de l'alimentaire
10. Sur-amortissement pour les investissements informatiques dans les TPE
11. Crédit d'impôt pour la formation des dirigeants et travailleurs indépendants aux outils informatiques
12. Considérer les seuils des marchés publics par lot pour passer un marché sans AO (15.000 euros)
13. Revenir au moins-disant (60 %) et proximité (40 % - écologie) après élimination des offres anormalement basses
14. Choix de l'offre selon la méthode « suisse »
15. Rapprochement de la base des entreprises avec les assurances pour contrôle
16. Rapprochement des taux d'activité des micro-entrepreneurs et de leur taux de cotisation pour éviter les fraudes
17. Défiscalisation des dividendes dans les entreprises de moins de 20 salariés
18. Standardisation des attestations Loi Madelin
19. Retour aux 90 kms / h et modulation par les acteurs de proximité
20. Cadencement de 4 lignes de bus dans le jura toutes les demi-heures
21. Mise en place de transports directs et sûrs pour les apprentis les lundi et vendredis entre les CFA et les villes du Jura
22. Création d'une prime pour tout emploi net créé dans une TPE
23. Création d'un enseignement des métiers dans les lycées
24. Crédit d'impôt pour les parents d'apprentis mineurs

- 25. Obligation de maintien dans l'entreprise pour un salarié formé par celle-ci
- 26. Versement des allocations chômage à l'entreprise qui forme un demandeur d'emploi
- 27. Evolution du nombre de députés et sénateurs
- 28. Renforcement du rôle de maire et des conseillers

CONCLUSION

319 contributions d'artisans et de professionnels libéraux ne peuvent pas être ignorées. Même si le temps a été court (13 jours), nombreuses de ces doléances et propositions sont innovantes et permettraient de donner un ballon d'oxygène à des professionnels qui souvent se sentent étranglés.

Il en va de la responsabilité des pouvoirs publics, des parlementaires et de toutes les institutions de prendre en compte des travaux pour, avec d'autres, donner corps à des réformes simples et efficaces.

A chacun désormais de construire un monde plus juste qui respecte les spécificités des petites entreprises, des artisans, des professionnels libéraux, de leurs compagnons, de leurs conjoints et des territoires où ils vivent et qui ne demandent qu'une chose :

VIVRE DIGNEMENT DU FRUIT DE LEUR TRAVAIL

U2P union
des entreprises
de proximité

JURA

